

INMATES' VOICES: DES MUSICIENS ROMANDS CHANTENT DES CHANSONS ÉCRITES PAR DES CRIMINELS





Fisc indigne

OPÉRATION ESCARGOT A Genève, pour obtenir la rétrocession des impôts payés à la source, il faut payer de sa personne.

Etudiant à l'Université de Genève, Max travaille à Neuchâtel pour financer ses études. De nationalité étrangère, titulaire d'un permis B, il est assujetti à l'impôt à la source: 10% de son salaire sont prélevés chaque mois, puis transférés au Service des impôts à la source de Genève, où Max est domicilié. Jusque-là, tout va bien. Mais bien sûr, il y a un

Un beau jour, le Service de placement de l'Université de Genève apprend à Max que le prélèvement effectué sur ses impôts peut lui être rétrocédé, et intégralement s'il gagne moins de 25 000 francs par an. Max tombe des nues: il n'en savait rien. Il faut dire que ce n'est pas le genre de donner aux imposés. Du coup, faute d'en avoir fait la demande à temps, il ne récupérera jamais deux ans de retenues à la source. Rageant. Mais pour l'année fiscale 2011, Max respecte le délai et dépose sa demande dans

Après quoi, le temps passe et rien ne se passe. Max relance régulièrement les Services des impôts à la source de Neu-

2012.

châtel et de Genève, en vain. En septembre 2013, il se rend au guichet de Genève. Le virement a été fait en juillet, lui dit-on. Sauf qu'il n'en est rien. Nouvelles relances. Le 10 octobre, Max reçoit enfin un bordereau où figure la somme qui doit lui être versée. Mais qui ne l'est pas encore. A ce jour, une année et demie après sa demande, il attend toujours. La somme que l'Etat de Genève doit rétrocéder se monte à 2000 francs. Pour un étudiant, ce n'est pas tout à fait rien. Reste à savoir si l'Etat de Genève se montre aussi nonchalant en sens inverse lorsqu'il s'agit de percevoir les impôts.[®] Raphael Fleury



